

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 22 août 2011 à 19H00, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, mairesse

Est également présente:  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'Absence de monsieur Pierre Guilbault est constatée.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion du règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2011-08-133

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**4. Avis de motion du règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Picard du règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

**5. Période de questions**

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-08-134

Il est proposé par Marthe Blanchette ,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*